

MODALITES DE RECOURS

1. Les décisions non disciplinaires du District de la Côte d'Azur peuvent être frappées d'appel dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple : une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Si le dernier jour tombe un samedi, un dimanche, un jour férié ou chômé, le délai est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée :

- soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée.

- soit le jour de la transmission par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception).

- soit le jour de la publication de la décision sur le journal officiel ou sur Internet.

Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte.

2. L'appel est adressé à la Commission Générale d'Appel par lettre recommandée, télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas, ou par courrier électronique envoyé de la messagerie ouverte auprès de la Ligue de la Méditerranée.

A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

3. La commission compétente transmet, par tout moyen, la copie de cet appel aux parties intéressées.

4. Tout appel entraîne la constitution de frais de procédure.

Procès-verbal N°12 Réunion du 16 avril 2026

Présidence : M. CHABANE Loïc.

Présents : MME B. GIURAN et MM. G. ERMANI ; F. ARNAULT ; C. CASTROFLORIO ; Y. SIAD ; J. GRAGLIA ; H. ADJENGUI ; S. CHILOTTI ; J. ALEXANDRE ; A. MARY

Excusés : MM. V. CHAIX ; A. TALEB ; L. CAPPATTI

Le Président souhaite la bienvenue aux membres du bureau.

Le Président passe ensuite à l'ordre du jour, après avoir approuvé le PV N°11 du 19 mars dernier.

1. CORRESPONDANCES

Toutes les correspondances ont été traitées avant la réunion.

2. DÉPARTEMENT TECHNIQUE

La CDA a terminé de planifier le stage des jeunes arbitres qui se déroulera le lundi 20 avril 2026 au stade André DONATI (ex Francs-Archers 01). Cinquante-sept stagiaires sont convoqués le matin ; pour soixante stagiaires l'après-midi.

La CDA poursuit la planification du test théorique de fin de saison pour les arbitres classés Ligue, qui se déroulera le vendredi 24 avril 2026 au siège du District de la Côte d'Azur.

La CDA fait remonter les difficultés logistiques rencontrées quant à la gestion des cameras afin de les fournir aux arbitres pour leurs rencontres.

La CDA a fait le point quant aux observations effectuées pour les arbitres de district, et planifie les futures.

La CDA est en train de préparer la réunion de suivi des FIA de cette saison. Cette réunion est importante dans le processus de fidélisation des nouveaux arbitres. Elle permet, entre autres, d'avoir leur retour et de répondre à leurs questions.

La CDA prend acte de la volonté de Hugo DEMORAT de candidater pour devenir arbitre ligue.

3. DÉPARTEMENT CONTRÔLES

Durant le weekend du 11 et 12 avril 2026, huit observations et cinq tutorats ont eu lieu.

4. DÉPARTEMENT DÉSIGNATIONS

Le département désignations a effectué les désignations pour le weekend du 18 et 19 avril 2026.

Fin de séance : 22h00

Le Président
CHABANE Loïc

Le Secrétaire
M. MARY Alexandre